

Communiqué de Presse – Paris, le 20 juin 2019

Réforme des allocations chômage.

Attention : consentement à la solidarité en danger !

Le gouvernement vient donc de rendre public ses projets sur l'assurance chômage.

Une mesure interpelle tout particulièrement l'UDAP : la dégressivité de l'indemnité chômage des « hauts-revenus » (à partir de 54 K€ annuel brut). Le taux de chômage des cadres étant inférieur à 4%, le gouvernement en déduit que ceux qui restent au chômage le font par choix : il faut donc les inciter à la reprise d'emploi. Ceux-là verront donc leurs allocations chômage amputées de 30%, après 6 mois, quand bien même certains auront cotisé jusqu'à 162 K€ brut annuel des années durant !

Prétendre que les cadres supérieurs privés d'emploi « profiteraient » de leurs allocations d'autant plus longtemps qu'elles sont élevées est faux et pernicieux. C'est méconnaître la réalité de ce que vivent ces cadres, trop vieux, trop chers, trop ... et qui ont d'autant plus de mal à retrouver un emploi au même niveau de responsabilité et de rémunération que leur carrière fut longue et valorisée. Il faut être totalement ignorant du fonctionnement des entreprises, un brin cynique ou délibérément populiste, pour affirmer que la dégressivité des allocations est la solution. Pour répondre à l'allongement de la vie professionnelle des cadres, notamment des cadres supérieurs, on aurait d'avantage besoin de prévention et de dispositifs d'accompagnement de l'activité que de cette « punition collective ».

Famille, retraite, santé, et maintenant chômage, c'est l'ensemble de notre système de protection sociale qui est méthodiquement mis en pièces.

A la sortie de la crise des « gilets jaunes », le grand débat national avait pourtant montré à quel point il était nécessaire de réconcilier la France. Jeter ainsi l'opprobre sur les cadres supérieurs dont la position dans la hiérarchie des entreprises, n'est ni le résultat d'un coup de baguette magique, ni un héritage, ni une rente, mais le résultat de leur travail et de leur engagement, est bien triste. Ce gouvernement, qui entendait encourager les initiatives et la prise de risque pour « libérer la croissance », est décidément très décevant. N'aurait-il rien retenu des 6 derniers mois ?

Prétendre justifier ces mesures au nom de la justice sociale en privant de leurs droits ceux qui, par leurs cotisations, contribuent le plus à la solidité du système est une faute morale, qui va inévitablement rouvrir le **débat sur le consentement à la solidarité, et son corollaire, le consentement à l'impôt.** Rappelons que les cadres contribuent pour 42% des ressources du régime chômage et ne représentent que 15% des prestations.



Union des Directeurs de l'Assurance et de la Protection sociale

L'UDAP est l'organisation syndicale des Directeurs des sociétés d'assurances, d'assistance, de courtage, des mutuelles et des groupes de protection sociale.

Depuis plus de 50 ans, l'UDAP porte les préoccupations et la voix des directeurs autour de ses valeurs cardinales : expertise professionnelle, responsabilité, éthique et solidarité.

L'UDAP anime régulièrement des débats, lieux de rencontres et d'échanges, autour de thématiques professionnelles ou de société.

Fort de son expérience et de ses réseaux, l'UDAP assiste en permanence les directeurs en réflexion sur leurs missions, et se charge de les conseiller et de les accompagner en cas de litige ou de contentieux.

Contact.
Djamel SOUAMI, Président
06.70.48.41.24